

Le Cheminot de France

Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies.

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
5, RUE CADET, PARIS (9^e)
TÉL.: CENTRAL 73-04

ABONNEMENT de SOUTIEN: 12 Francs par AN

Pour la Publicité s'adresser à
OFFICE CENTRAL de la PRESSE
14, RUE DE L'ABBAYE, PARIS (6^e)
TEL GOBELINS 29-45

A vrai dire...

LA COLLABORATION (Suite)

Expliquez, par exemple, qu'un homme, si supérieur soit-il, puisse regarder un subordonné comme un être qui ne mérite aucune autre estime que celle qu'on accorde à une bête plus ou moins forte et agile ? Lui refuser tout droit au raisonnement équivaut à cela. Ne lui reconnaître d'autres libertés que celle d'obéir passivement, c'est pratiquer l'envoûtement de sa pensée et de sa volonté. Que reste-t-il de l'homme à celui dont toutes les facultés, sauf la sensibilité, sont obnubilées. Ce n'est plus l'être que Dieu a voulu à son image, et doué d'une âme et d'un corps ; cet être auquel le Créateur a donné le libre arbitre pour réfléchir et se soumettre librement. Il n'est plus, pour ainsi dire, qu'une chose, une matière plus ou moins malléable.

Etrange, oui, bien étrange erreur qui ne laisse pas d'embarrasser la logique du matérialiste obligé de choisir entre l'aveu de n'être lui-même qu'une bête, et la nécessité de déclarer ses principes en défaut. C'est peu. Révoltante, dis-je, quand on la découvre, et c'est souvent, chez des catholiques, fiers de leur foi et se donnant comme fidèles observateurs des règles qu'elle leur impose. Révoltante, et combien ! car de toutes ces règles, la première est la Charité, et ils la foulent aux pieds en contestant au travailleur cette dignité que le catholicisme, à son honneur, déclare à tous les hommes, auxquels il fait une obligation de s'aimer comme des frères, et la conscience susceptible d'une éducation éclairée qui, dictant le bien, dénonçant le mal, leur permet d'accepter et d'accomplir leurs devoirs.

Que font-ils d'autre, en vérité, ceux qui, à tous les échelons de la hiérarchie sociale, appliquent ces rigueurs souvent stupides parce qu'elles irritent sans rien obtenir, plus souvent encore injustes parce que toujours en disproportion avec les fautes constatées ou même imaginaires ? Et le plus curieux, c'est que chacun, lisez bien, en rejette sur plus haut que soi la responsabilité. N'eût-on d'autres raisons de mal juger leur manière de traiter le travailleur sous leurs ordres, ce fait typique suffirait.

Piètre attitude que cette dérobade en plaident l'irresponsabilité ! Elle fait un singulier contraste avec la belle figure de ces maîtres vénérés, trop rares, hélas ! qui savent gagner la confiance, inspirer la sympathie, soulever l'admiration autour d'eux ; et forts de ces sentiments sincères qui leur sont voués, expriment un désir aussitôt satisfait, d'un mot obtiennent ce qu'ils veulent et plus même.

Ici, la persuasion : l'autorité s'impose d'elle-même ; là, régime de la crainte : on l'impose. Un parallèle entre les deux tactiques s'opposant l'une à l'autre nous les fera bien connaître. Nous l'essaierons la prochaine fois. Ce n'est point perdre son temps.

E. OUDIN,
président.

LES INDEMNITES DE DEPLACEMENT AUX EVACUÉS DU NORD

M. Reille-Soult, député, d'accord avec notre Fédération, vient de déposer, sur le bureau de la Chambre, un projet de résolution tendant à faire allouer des indemnités de déplacement aux agents du chemin de fer du Nord, évacués pendant la guerre.

L'exposé des motifs et le texte de cette résolution paraîtront dans le prochain numéro.

Le Silence qui tue...

« Quoi, dira-t-on, voilà un « laius », au titre bien lugubre à l'heure où nos âmes, sous l'influence du printemps qui naît, se gonflent de toutes les espérances du renouveau ! »

Non, ce « laius » ne sera pas lugubre et n'engendrera pas le « cafard ». Il veut au contraire convier le lecteur, syndiqué ou même sauvage, dans le bon sens du mot, naturellement, à l'action confiante et remplie d'optimisme raisonnable. Agir, c'est parfois parler... allons donc et parlons, nous souvenant que la parole est d'argent et par conséquent pleine de valeur en nos temps de billets crasseux.

Ces réflexions me sont suggérées parce que je suis torturé par un remords cuisant. Qu'il me soit permis d'avouer ma faute — faute avouée est à moitié pardonnée — cela pourra servir à quelque chose.

L'an passé, je trouvai sur mon chemin — au milieu des ballots d'une gare embrûlée — un brave camarade : c'était un cheminot uni à l'administration par un mariage de raison, où l'amour n'avait eu aucune part. Nous sympathissons ; un jour je lui parlai du syndicat et le pressai — oh ! sans contrainte — de venir à notre Fédération. En vrai Normand (que les camarades de Sotteville, de Caen et d'ailleurs me pardonnent !) il ne répondit ni oui, ni non.

Depuis, je le perdis de vue, appelé que j'étais à différents postes dans l'intérêt de ma formation. Dernièrement, je l'ai retrouvé. Il était syndiqué... mais ailleurs. Pourtant, il n'était nullement révolutionnaire. Ah ! pourquoi, n'avais-je pas insisté ?

Voilà ma faute. Je me libère un peu en dévoilant et en criant : « N'ayez pas peur de parler, faites de la propagande individuelle ! »

Un grand journaliste, Pierre l'Ermite — à qui vous préférez peut-être, hélas ! le blagueur » Vautel et le « hâbleur » La Fouchardière — aime à dire que le « peuple est à qui lui parle ».

Allons donc au peuple, non avec des manchettes, mais à la bonne franquette, en travailleurs qui aimons passionnément nos frères. Distribuons-lui les paroles de vie que nos oreilles, plus heureuses que d'autres, ont entendues.

Pour la croisade du syndicalisme générateur de justice et d'harmonie dans le respect de nos droits, ne craignons pas de parler... et de faire lire notre « Cheminot de France ».

Si trop parler nuit, selon le proverbe, il en cuit parfois de se taire. La parole est d'argent, mais ici le silence n'est pas d'or. Foin du silence qui tue !

M. T.

Congrès Fédéral des 5 et 6 Mai 1923

CONGRES FEDERAL DES 5 ET 6 MAI 1923

ORDRE DU JOUR

Le 5 mai

8 h. 30. — Vérification des pouvoirs.
A partir de 9 heures. — Rapports financier et moral.

12 h. 30. — Déjeuner en commun (prix : 4 fr. 50, service compris).

A partir de 14 heures. — Les retraites ; les élections des délégués statutaires ; les élections au Conseil supérieur des chemins de fer.

Le 6 mai.

9 heures. — Questions diverses.

12 h. 30. — Banquet de clôture (prix : 8 fr., service compris), suivi d'une séance de propagande, avec conférences de MM. Dutheuil, président des Semaines sociales de France, « sur l'organisation professionnelle » ; Chabrun, député, vice-président de la Commission du travail à la Chambre « sur la participation à la gestion ».

La participation à la gestion

Parmi les initiatives nombreuses et diverses proposées à notre activité sociale, en voici une, et sans contredit, des plus intéressantes.

L'accession du Travail à la direction des entreprises qui pouvait paraître, il y a quelques années, une utopie pour quelques-uns, une possibilité lointaine pour d'autres, une absurdité pour certains tenants du principe de l'autorité unique et absolue, cette idée jadis mal appréciée, semble aujourd'hui répondre aux aspirations et aux besoins des éléments les plus intelligents et les plus sagement réalisateurs du monde de la production.

Une évolution incontestable s'est effectuée dans nos conceptions de l'organisation de la vie économique moderne et en particulier sur les rapports possibles et souhaitables entre les divers facteurs intéressés.

Qu'il s'agisse des relations entre producteurs, commerçants et consommateurs, ou bien des liens qui unissent patrons et ouvriers, il est certain que nos points de vue se sont trouvés profondément modifiés à la lueur des enseignements résultant des situations brutales engendrées par la guerre.

En particulier, les problèmes de répartition, posés sur de nouvelles bases, ont permis d'entrevoir d'autres formules que celles auxquelles on était accoutumé. L'autorité absolue du patronat paraît dès maintenant un principe révolu qui doit faire place à une collaboration plus intime et plus consciente de la part des agents d'exécution.

Pour nous, cheminots, qui avons à assurer un grand service public d'intérêt général, extrêmement délicat, nécessitant une constante initiative, la question se pose avec un intérêt tout particulier.

Aussi bien, Pouvoirs publics et Compagnies ont dû entrer dans cette voie de la collaboration avec le personnel. Oh ! bien timidement !

La délégation du personnel instituée par le statut et la place chichement limitée à ses représentants au Conseil supérieur des chemins de fer ne sont encore qu'essais bien craintifs, et de portée très limitée.

Il nous appartient de pousser plus loin l'expérience et de saisir à cet effet les occasions qui nous sont offertes.

Nous venons, précisément, d'en manquer une excellente. Je veux parler des coopératives d'achat d'actions alimentées par une part prélevée sur la prime de gestion et qui devraient permettre aux cheminots de posséder en commun un nombre important d'actions de leurs réseaux, leur ouvrant ainsi les portes des comités de direction.

Il s'agit là d'une collaboration de grande envergure et de participation à la direction générale de l'entreprise.

Le texte adopté par la Chambre des députés à l'occasion de la loi dite de « Réorganisation des Chemins de fer » permettait la réalisation certaine de ce dessein.

Qu'en est-il advenu, et qu'est-il possible de faire actuellement, c'est ce que je me propose de montrer dans un prochain article.

M. SCHWAB,
Secrétaire général.

En vertu d'une décision du bureau fédéral, prise dans sa séance du 20 mars dernier, le prochain numéro paraîtra le 1^{er} mai et contiendra entre autres le rapport moral qui sera soumis au Congrès fédéral des 5 et 6 mai.

Conseil Supérieur des Chemins de fer

Extrait de la 13^e réunion du 14 février 1923

Le C. S. délibère sur la suite à donner à la protestation de la Société du Frein Lipkowski. Les essais ayant été faits dans des conditions normales, il n'y a pas lieu de les reprendre.

M. Fontanellès présente un rapport concluant à la nécessité de la cession au réseau du P. O. du réseau départemental de la Corrèze. Il donne lecture du projet de convention rédigé par la Commission, convention faisant état des diverses charges imposées par l'exploitation actuellement déficitaire de ce réseau, ainsi que des avantages que trouvera le réseau concessionnaire qui s'impose au point de vue de l'intérêt général.

Le Représentant de la Compagnie du P. O. déclare que son réseau, n'ayant pas trouvé dans l'exploitation des lignes, à voie d'un mètre, de Uzerches à Tulle, Seilhac à Treignac, Tulle à Argentat, rachetées en 1892, des avantages suffisants, ne peut entreprendre de nouvelles exploitations.

M. Drup attire l'attention du C. S. sur la situation des agents des lignes en question auxquels le statut général aurait été appliqué en cas de concession au P. O., mais qui vont rester régis par les règlements de la Compagnie Fermière si le P. O. n'accepte pas le rachat.

Le Représentant de la Compagnie du P. O. maintient sa première déclaration.

M. de Margerie présente un rapport tendant à obtenir du C. S. pour le réseau du P.-L.-M. une autorisation d'émission de 760 millions d'obligations.

Le C. S. adopte les conclusions du rapport en spécifiant que le type d'obligations émises devra être conforme à l'art. 16 de la Convention du 28 juin 1921 sur les attributions du Conseil supérieur des Chemins de fer.

M. Cartier présente à son tour une demande d'émission de la Compagnie du Midi. Cette émission se composerait de 300 millions d'obligations à valoir sur le maximum de 550 millions fixé à titre provisoire dans le projet de budget de l'exercice 1923.

Le C. S. émet le même avis que pour le rapport de Margerie.

Extrait de la 14^e réunion du 28 février 1923

Tarif 29.129 (Transports par trains complets.) Le tarif exigeant l'expédition des cokes par trains de 500 tonnes avec charges de 40 tonnes.

M. Dreux demande à M. Javary si le réseau du Nord est en mesure de fournir aux industriels du Nord un nombre suffisant de wagons de 40 tonnes pour les besoins de leurs usines.

M. Javary répond à M. Dreux que son réseau possède actuellement 120 wagons de 40 tonnes destinés au transport des cokes et qu'il en possédait 180 avant la guerre. Il demande à son tour si les usines sont en mesure de recevoir des trains de 500 tonnes.

M. Dreux fait alors observer que la production de coke française étant déficitaire, les nouveaux fours à coke sont maintenant construits aux abords immédiats des hauts fourneaux.

M. C. S., estimant que le tarif proposé qui seraient trop onéreux pour les réseaux, le renvoie à l'étude du Comité consultatif qui devra présenter une nouvelle étude dans un délai de trente jours.

M. Descamps présente un rapport favorable à l'établissement de l'heure d'été, du dernier samedi de mars au dernier samedi d'octobre de chaque année. Il fait l'historique de cette institution créée en France par la loi du 9 juin 1916, établie à titre définitif par la loi du 6 février 1920, devenue interalliée après la Conférence de Londres en 1921, puis supprimée à partir de 1923 par la loi du 14 mars 1922. Il en vante les nombreux avantages et insiste particulièrement sur l'économie de chauffage et d'éclairage que ce système permet de réaliser, économie évaluée à une centaine de millions.

M. Ricard, au nom des chambres d'agriculture, attaque vivement « l'heure d'été » qui cause, d'après lui, des perturbations dans la vie rurale par le fait que les cultivateurs, se refusant catégoriquement à modifier deux fois par an l'horaire de leurs travaux, éprouvent de grandes difficultés dans leurs relations avec le commerce et l'industrie. Il impute à « l'heure d'été » une partie des désertions des ouvriers des champs qui, dans les abords des villes voient les ouvriers de l'industrie quitter très tôt leur travail par suite de l'avance de l'heure, tandis qu'eux doivent continuer de travailler jusqu'à la fin du jour.

M. Descamps soutient son point de vue. Le C. S. se déclare, à la grande majorité, partisan de « l'heure d'été ».

Le Représentant du personnel : BERTHELOT.

LA VIE FÉDÉRALE

Conseil Fédéral du 25 Février 1923

Première séance

La séance est ouverte à 9 h. 25 sous la présidence de Oudin, président, assisté de Viellefond, vice-président, et M. Schwab, secrétaire général. Le camarade Gillet est désigné comme secrétaire pour toute la journée.

Oudin souhaite la bienvenue aux camarades.

Il entretient ensuite le conseil de la question de représentation au bureau fédéral des réseaux Etat et Midi. Mais les représentants des réseaux intéressés n'étaient pas encore tous là, la question sera reprise ultérieurement.

Il procède à l'appel des conseillers fédéraux. Sont présents 34 conseillers : Dufour, Burte, Drach (remplacant Prudhomme), Chaiffre, Bressonnat, Thomas (Est), Aubrée, Bonnamy, Kéravel, Collot, Lainé (Etat), Sourbié (Midi), Bonval, Schwab, Gillet, Scaillyerez (Nord), Sarran, Bard (P.-L.-M.), Fouchier, Beune, Oudin, Rivière, Mme Masse (remplacant Schlafer), Tourrière, Mlle Massenet (remplacant Audibert), Desquenne (P. O.), Montals, Mlle Le Bec, Jourdan, Lhomme (C. C.), Rousseau (Ceinture).

Excusés : Prudhomme (Est), Picquenau, Mlle Pichon (Midi), Flambeau-Barret (P.-L.-M.), Schlafer, Audibert (P. O.), Mingues (Afrique).

La séance est ouverte officiellement à 9 h. 45.

A la demande de Bessonat (Est), Schwab lit le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil fédéral, tenue le 19 novembre 1922. Ce procès-verbal est adopté à mains levées après une rectification de Dufour demandant que son refus d'accepter le titre de président honoraire soit mentionné.

Oudin reprend la question des représentants Etat et Midi au bureau Fédéral.

Au dernier Conseil fédéral, lors de la nomination du nouveau bureau fédéral, un seul délégué pour le réseau Etat avait été désigné : Bonnamy. Mme Chanembaud avait ensuite été désignée, quoique ne faisant pas partie du Conseil fédéral, avec, comme réserve, que l'Union de Réseau Etat régulariserait sa situation. Or, quelques semaines plus tard l'Union Etat avisait la Fédération que la délégation au bureau Fédéral était constituée comme suit : Bonnamy et Lainé, titulaires ; Mme Chanembaud, suppléante. On se trouvait en présence de ce cas : Mme Chanembaud avait été nommée par le Conseil fédéral et Lainé était désigné par l'Union des Syndicats Etat. Pour régulariser la situation il fut alors décidé de laisser jusqu'à la prochaine réunion du Conseil fédéral, Mme Chanembaud titulaire à l'Etat et de proposer au Midi, qui avait encore un délégué à nommer, de désigner Lainé (ce qui fut accepté par le Midi). Il serait proposé à la prochaine session du Conseil fédéral de donner satisfaction à l'Etat en nommant Lainé titulaire de l'Etat et Mme Chanembaud titulaire du Midi.

Oudin demande que Mme Chanembaud représente le Midi et Lainé l'Etat.

Sourbié (Midi), consulté, ne voit aucun inconvénient à ce que cette solution soit adoptée. Il propose, de nouveau, deux titulaires au bureau fédéral, ce sont Sourbié et Mlle Pichon, et comme ils ne résident pas à Paris, ils seront suppléés par Prudhomme et Mme Chanembaud. Dufour signale que Mme Chanembaud n'étant pas du Conseil fédéral, ne devrait pas être du bureau fédéral. Oudin répond que le Midi n'ayant pas de représentant à Paris, est libre de choisir ses suppléants même en dehors du Conseil fédéral. Finalement, la proposition d'Oudin désignant Mme Chanembaud pour le Midi et Lainé pour l'Etat est adoptée.

Garnier proteste contre l'allégation émise en sa présence par Aubrée, à Mlle Pichon, au sujet du soi-disant désaccord entre les idées de Mme Chanembaud sur la question de confessionnalité des syndicats, et celles des dirigeants des syndicats du Midi sur le même sujet. Car Mme Chanembaud, sur cette question, est de l'avis de la majorité du bureau fédéral.

Sourbié formule son avis sur la question, duquel il ressort qu'il est bien d'accord avec la majorité du bureau fédéral, donc avec Mme Chanembaud.

Dufour déclare être à même d'affirmer que Mlle Pichon et Mme Chanembaud sont absolument d'accord sur cette question.

Après cette mise au point, l'incident est déclaré clos, et Oudin passe la parole au secrétaire général pour la lecture du rapport moral.

Rapport Moral

Au soir du 19 novembre dernier, après une journée de laborieux débats, le Conseil Fédéral donnait sa confiance à un nouveau Bureau, à qui il remettait la lourde tâche de rétablir une situation compromise à bien des égards.

Oudin, notre président, acceptait en son nom et en celui de ses collègues nouvellement élus, sous la réserve d'une bonne et loyale collaboration entre tous les membres.

Cette condition, d'une manière générale, s'est trouvée pleinement réalisée durant les trois derniers mois, qui viennent de s'écouler. Les liens de bonne camaraderie sont allés se resserrant entre les membres du Bureau, au cours des travaux souvent délicats et des séances nombreuses auxquels ils ont dû s'astreindre.

Une seule exception, toutefois, a eu d'assez fâcheuses répercussions, tant au point de vue de la réputation de la Fédération au dehors, qu'à celui du temps perdu à cet égard. De sérieuses mesures ont été prises pour éviter le retour de pareils incidents.

Voici donc un bref exposé de l'activité du Bureau fédéral pendant le dernier trimestre écoulé.

Secrétariat administratif. — Le Bureau fédéral, dans ses premières séances avait décidé de maintenir en fonctions le Secrétaire permanent, désirant, d'une part, lui conserver sa situation et, d'autre part, profiter de l'expérience qu'il avait acquise dans l'exercice de ses fonctions.

Néanmoins, dans le but de réduire au strict minimum les frais de secrétariat, le Bureau avait décidé de ne plus employer la femme du Secrétaire permanent, espérant que celui-ci parviendrait à faire le travail seul en temps normal, tout en se réservant de le faire aider lorsque les circonstances amèneraient un surcroît de travail extraordinaire. C'était une économie nette de 100 fr. par mois.

Cette combinaison ne fut-elle pas goûtée de l'intéressé ? Toujours est-il qu'on constata un fléchissement très sensible dans la bonne volonté habituelle de notre employé. Cette défaillance alla s'accentuant jusqu'au jour où un incident grave provoqua son remplacement.

Le Bureau fédéral avait demandé d'urgence et obtenu une audience de M. le ministre des Travaux publics, dans des conditions exceptionnelles de rapidité, grâce à l'intervention de notre ami, M. Chabrun, député de la Mayenne. Nous fûmes convoqués d'urgence au ministère par un télégramme expédié par M. Chabrun. Ce télégramme, arrivé le mardi matin 26 décembre, ne fut trouvé que le soir par le Secrétaire général qui n'eut que le temps d'envoyer par dépêche une lettre d'excuses, l'audience étant fixée au lendemain mercredi. Ce contretemps ridicule était imputable à l'absence irrégulière pendant toute la journée du mardi du Secrétaire permanent. Invité à fournir des explications, il s'y refusa sur un ton d'insolence tel qu'il ne restait plus qu'à se séparer de lui. C'est ce qui fut fait, et il fut pourvu à son remplacement le plus rapidement possible. M. Marcel Fort, au sujet duquel nous avions les plus sérieuses références, fut arrêté et vint se mettre au courant. Jusqu'à ce jour, nous n'avons eu qu'à nous louer de ses services et de son dévouement.

Le journal. — Le bureau fédéral a décidé, comme vous le savez, dans sa première réunion mensuelle, de confier l'administration de notre organe (*le Cheminot de France*) au vice-président résidant à Paris. C'est à lui que doivent être adressées toutes les communications à ce sujet.

Nous avons entrepris des démarches auprès de divers imprimeurs pour obtenir de meilleures conditions ; finalement, nous avons obtenu de l'un d'eux une réduction de 30 fr. sur les prix actuels. Notre numéro du 1^{er} mars sort de la nouvelle imprimerie.

Vous avez pu vous rendre compte que des modifications assez importantes avaient été apportées dans la composition du journal.

De tous côtés nous parvenaient des encouragements à continuer dans cette voie, nous n'y faillîmes pas. Cependant il nous semble que les comptes rendus des groupes ou syndicats locaux pourraient être plus concis.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la place nous est mesurée, et pour arriver, comme nous en avons l'ambition, à donner satisfaction à chacun des réseaux en lui réservant la place qui lui est due, nos correspondants devront nous aider en résumant brièvement leurs comptes rendus.

La question publicité doit surtout retenir notre attention. Il nous semble, en effet, que la publicité dans notre organe devrait payer le journal. Malheureusement il n'en est rien. Que chacun dans sa sphère fasse en sorte de nous procurer quelques annonces, et bientôt notre format pourra s'agrandir et même notre journal redevenir bi-mensuel. Mais pour cela il faut un réel effort. Que tous emportent ce soir, en s'en allant, la résolution de se mettre en campagne dès demain et avant la fin de la présente année notre journal paraîtra sur le format des grands quotidiens.

La Confédération. — Comme vous le verrez tout à l'heure, dans le rapport financier, nous avons éteint une partie importante de notre dette à l'égard de la C. F. T. C.

Nous poursuivons le but d'entretenir avec elle et tous les Syndicats qui y sont affiliés de bonnes relations, persuadés qu'en travail-

lant en commun nous accroîtront les résultats de nos efforts. C'est pourquoi nous insistons encore une fois pour que nos groupes ne restent pas en dehors du mouvement et s'affilient aux Unions régionales là où elles existent. L'abstention n'est jamais une bonne politique et là moins qu'ailleurs elle est de mise.

Dans la région parisienne, un effort a été fait dans le sens du regroupement des forces confédérées. Dimanche dernier, 18 février, a eu lieu une assemblée constitutive de l'U. R. parisienne. Auparavant déjà s'était formée une Section intersyndicale pour la région Nord de Paris et nos groupes de cheminots du Nord et du C. C. y participaient. Notre camarade Montal est le vice-président. Vous voyez que les cheminots prennent leur place dans l'organisme confédéral à tel point que ce sera un cheminot très probablement qui présidera une journée sociale intersyndicale qui aura lieu le 8 avril prochain dans le quartier des Epinettes.

Nos groupes viennent de recevoir les questionnaires annuels de la C. F. T. C., relatifs au dénombrement et à l'assistance des groupes au prochain Congrès confédéral.

Cette année, contrairement à ce qui se faisait les années précédentes, c'est par l'intermédiaire de notre Fédération que ces questionnaires devront être retournés.

Enfin notre souscription pour la Caisse de la propagande confédérale est toujours ouverte. Elle ne rend, malheureusement pas ce qu'on nous désirerions. Que chacun y mette du sien, il y va de notre intérêt à tous et nous serons les premiers bénéficiaires des sacrifices que nous aurons à faire.

Internationale. — Répondant à l'invitation du Syndicat Saint-Raphaël de Hollande, la Fédération déléguera Aubrée à la fête du vingtième anniversaire à Tilburg, ville où naquit le syndicat, le 4 février 1923.

La fête en tout point réussie permit à notre camarade de mieux connaître l'organisation hollandaise, l'accueil fut cordial, chaleureux même. La fête débuta par une messe, pendant laquelle Mgr. Mussans, conseiller du bureau supérieur, commenta les principes catholiques.

Puis un défilé groupant 4.500 à 5.000 personnes, soigneusement organisé, amena les participants aux trois salles de réunion.

Le programme identique comportait une partie musicale et de nombreux discours.

La vie, l'action du Syndicat Saint-Raphaël fut retracée, le programme d'avenir fut établi.

Les délégations étrangères prirent la parole et remercièrent les Hollandais de leur généreuse hospitalité.

Le soir, une nouvelle séance réunissait les membres de la section de Tilbourg.

Le 6, le comité de la Fédération Internationale des Chemins de fer se réunissait à Utrecht, le gouvernement belge n'ayant pas accordé le visa du passeport du délégué allemand.

Après avoir adopté le procès-verbal des séances d'Imbwick, le comité discuta le rapport et les communications du secrétariat qui furent approuvées.

Le secrétariat devra poursuivre les négociations en vue de l'affiliation des organisations italiennes, polonaises, tchécoslovaques, espagnoles, etc...

Le comité devrait discuter ensuite l'organisation et l'ordre du jour du Congrès International mais à la demande du délégué allemand appuyé par les délégués français et belges, cette question fut retirée de l'ordre du jour en raison de la situation actuelle.

Le rapport succinct du trésorier fut ensuite approuvé.

Puis chaque délégué fit un exposé de la situation des organisations chrétiennes de chemins de fer dans nos pays.

Le comité décida qu'un questionnaire serait établi par le secrétariat et adressé aux organisations en vue d'établir un rapport d'ensemble.

Le comité décida ensuite de se réunir à Bruxelles à une date que fixera le comité restreint en tenant compte de la situation.

Audience du Ministre des Travaux publics. — Cette audience fut reportée, à la suite de l'incident signalé plus haut, du 27 au 29 décembre dernier.

Le compte rendu en a été publié dans le journal.

Nous avons eu satisfaction, particulièrement en ce qui concerne les retraites, au sujet desquelles nous serons appelés à donner notre avis avant l'application des nouveaux statuts.

Il a été également donné suite à notre réclamation relative à la réduction des indemnités de résidence dans les localités où elles ont été diminuées.

Les autres affaires sont en cours et ne sont pas perdues de vue, d'accord avec M. Chabrun.

Les huit heures. — Situation inchangée ; en ce qui concerne le décret en lui-même, malgré nos protestations, il est maintenu.

Mais en ce qui concerne l'application dudit décret, nous sommes intervenus efficacement. Nous avons soumis au ministre un nombre assez important de réclamations émanant de centres divers et qui nous paraissaient justifiées. Certaines ont abouti à une solution favorable ; d'autres, nous n'avons pas de nouvelles, mais il est cependant à présumer qu'elles ont motivé une enquête dont on ne nous a pas communiqué le résultat. Nous prions nos camarades de nous tenir au courant, s'il y a lieu, des suites qu'ils ont pu constater.

Une remarque, en passant, à ce propos. Certains groupes croient bien faire d'envoyer directement leurs réclamations, entre autres celles relatives à l'application du décret sur les huit heures, à la Fédération. C'est une erreur. Il est de beaucoup préférable de les faire passer par le bureau du syndicat ou de l'Union du syndicat du réseau, qui les soumettra au préalable aux directions des réseaux intéressés. Un certain nombre de ré-

sultats seront ainsi obtenus assez rapidement, et ce n'est que les cas intéressants au sujet desquels aucun accord n'aura pu intervenir, ou bien encore ceux qui intéressent plusieurs réseaux, qui devront être soumis à la Fédération.

Les 720 francs. — Lors de notre audience, M. le Ministre des Travaux publics nous donna l'assurance que le gouvernement n'avait nullement l'intention de réduire cette indemnité, et, de fait, nous avons pu constater que, dans la discussion du budget, le Ministre des Finances proposait et défendait le maintien pur et simple de l'indemnité de 720 francs aux fonctionnaires pour 1923. La Chambre a voté cependant un amendement de M. Isaac réduisant de 60 fr. l'indemnité allouée aux fonctionnaires célibataires et mariés sans enfant pour augmenter de 120 fr. celle des fonctionnaires ayant plus de deux enfants.

Quoique cet amendement ait été présenté sous le prétexte d'un encouragement aux familles nombreuses, encouragement dont nous sommes tout à fait partisans, le Bureau fédéral a estimé unanimement que le moyen trouvé par M. Isaac était inadmissible pour deux raisons.

1^o Il ne faut pas chercher la confusion. L'indemnité exceptionnelle de cherté de vie est absolument indépendante des allocations pour charges de familles. Si celles-ci sont insuffisantes, qu'on les relève, c'est ce que nous demandons depuis longtemps ; 2^o L'indemnité de 720 francs ajoutée au traitement proprement dit constitue notre salaire vital, c'est-à-dire le salaire minimum. Tant que le prix de la vie n'aura pas baissé, et il n'a pas l'air d'en prendre le chemin, nous n'admettons pas qu'on y touche sous quelque prétexte que ce soit. Un article dans ce sens, destiné à préciser notre attitude a été demandé à notre camarade Burte pour paraître dans le journal du 1^{er} mars.

Les retraites. — Comme il a été dit plus haut, M. le ministre des travaux publics s'est engagé à nous entendre au sujet de l'application du nouveau statut de retraite prévu par l'article 132 de la loi de finances de 1922.

Indépendamment de ce nouveau statut qui devra tenir dans le cadre des lois de 1909 et de 1911, un projet de statut modifiant totalement le régime actuel des retraites nous a été proposé par la Fédération nationale des Retraités avec laquelle nous nous sommes mis d'accord. Ce projet, modifié par nos soins, exigerait le dépôt d'un projet de loi abrogeant celles de 1909 et 1911.

La question est portée à l'ordre du jour de la réunion de cet après-midi, pour étude approfondie.

Conseil supérieur d'Algérie. — Je ne puis terminer ce rapport sans vous signaler le succès magnifique que viennent de remporter nos camarades du Syndicat de l'Afrique du Nord aux élections du Conseil supérieur de l'Algérie qui viennent d'avoir lieu tout récemment.

Notre camarade Mingues, qui a mené cette campagne d'élections, peut être fier du résultat, fier que vous ne pourrez vous empêcher de partager à la lecture des chiffres ci-dessous :

P.-L.-M. Algérien. — *Echelles inférieures.* — Candidats présentés, 14 ; élus, 11.

P.-L.-M. Algérien. — *Echelles supérieures.* — Candidats présentés, 28 ; élus, 20.

Etat Algérien. — *Echelles inférieures seulement.* — Après entente avec les cadres, candidats présentés, 42 ; élus, 34.

Le camarade Mingues avait demandé une aide pécuniaire à la Fédération et le Bureau fédéral lui avait envoyé aussitôt une subvention de

le Bureau Fédéral et soumis au prochain Congrès fédéral.

Schwab expose que le mieux serait d'avoir la représentation syndicale qui a toujours été préconisée par la Fédération. Mais actuellement les réseaux ne reconnaissent que les délégués du personnel élus statutairement. Les directeurs se réservent le droit de discuter comme ils l'entendent avec les dirigeants syndicaux. En attendant une révision des statuts plus conforme à notre point de vue, il faut tirer le meilleur parti possible de la réglementation actuelle. Il faut travailler pour arriver à obtenir que seuls soient élus des candidats présentés par des syndicats, et ce proportionnellement aux adhérents de chacun.

Pourbié est partisan du scrutin avec représentation proportionnelle.

Une lettre demandant l'application de ce mode de scrutin sera envoyée au ministre des travaux publics.

Dufour signale que le rapport moral ne parle pas des relations entretenues avec l'Union Catholique.

Schwab dit qu'il n'y a pas eu de relations officielles. Les quelques visites de membres du bureau fédéral faites à Mgr Reymann ont été faites à titre purement personnel.

Bonnamy remarque que le rapport moral ne parle pas des heures supplémentaires imposées par application du décret réglementant les huit heures dans les chemins de fer.

Schwab explique ce que la Fédération envisage.

Sarrau demande quel a été le résultat de l'enquête sur le coût de la vie.

Schwab répond que le résultat n'a pas été satisfaisant ; trop peu de groupes et syndicats ont répondu. Il donne lecture du nombre des réponses par réseau qui ont été données.

Sarrau rappelle que lors du vote de la loi sur le nouveau régime des chemins de fer, il avait été décidé qu'une partie de la prime de gestion des agents pourrait être versée à une coopérative d'achat d'actions. Il demande où en est la constitution de cette coopérative.

Schwab répond qu'il n'y a encore rien de fait à ce sujet, le ministre ne s'en étant pas occupé. Mais la question va être reprise par M. Chabrun, député de la Mayenne, vice-président de la Commission du travail.

Sarrau demande également si on ne pourrait organiser des commissions dites de propagande. Il y aurait trois sortes de commissions : régionale, de réseau, fédérale.

Il est indispensable que les groupes sachent où faire appel pour avoir des conférenciers qualifiés. Viellefond et Oudin appuient fortement Sarrau. Viellefond préconise même un propagandiste appointé à se procurer dès que les ressources de la fédération le permettront.

Montals demande que chacun intensifie sa propagande pour obtenir de la publicité pour le *Cheminot de France*, afin que les ressources supplémentaires ainsi obtenues puissent en agrandir le format et le faire paraître deux fois par mois.

Enfin Aubrée demande de préciser quelles sont les directives de la Fédération au sujet des retraites. Schwab lui répond.

Le rapport moral est alors mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Oudin donne la parole à Burté pour le compte rendu financier.

Après un rapide exposé Burté déclare être décidé à comprimer les dépenses de plus en plus et à ne plus proposer de dépenses sans qu'elles soient couvertes par des recettes correspondantes.

Thomas demande que l'état des cotisations versées par chaque réseau soit communiqué au prochain congrès fédéral.

Dufour tient à remercier Burté du travail qu'il a fait depuis qu'il est trésorier fédéral et regrette qu'il n'ait pas rempli ces fonctions depuis le début de la Fédération. Lorsqu'il était président de la Fédération il aurait bien voulu avoir un trésorier qui s'occupe sérieusement, mais il n'a pu l'obtenir.

Oudin s'associe aux paroles de Dufour en ajoutant que Prudhom, lui aussi, a fait des efforts pour remettre de l'ordre dans la comptabilité, mais lui aussi a été gêné.

Oudin conclut en disant qu'auparavant le trésorier fédéral a toujours été gêné dans sa gestion. Il n'y avait que deux personnes qui fussent au courant de la situation financière, le secrétaire général et le secrétaire permanent. Depuis l'installation du nouveau bureau il y a du mieux.

Sarrau demande des explications au sujet du paiement de la circulaire mensuelle confédérale.

Schwab fournit les explications ; il déclare que les abonnements à ce bulletin sont payés par la Fédération. Il demande aux groupes qui l'auraient payé de le signaler afin qu'il puisse le faire rembourser.

Le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité moins une abstention, celle de Dufour.

La séance est levée à 12 heures.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 30.

Oudin fait l'appel : 31 présents : Dufour, Burté, Drach (remplace Prudhomme), Chaiffre, Thomas (Est), Aubrée, Bonnamy, Kéralvel, Mme Chanembaud (remplace Lebreton), Collot, Lainé (Etat), Sourbié (Midi), Bonval, Levent, Schwab, Gillet, Scaillez, Garnier, Viellefon (Nord), Flambard, Sarran (P.-L.-M.), Beune, Oudin, Rivière, Mme Massé (remplace Schlafer), Tourrière, Desquenné (P. O.), Montals, Mme Muret (remplace Mme Le Bec (C. C.), Rousseau, Meyrignac (Ceinture).

Excusés : Prudhom, Bessonnat (Est), Picquemal, Mme Pichon (Midi), Barret (P.-L.-M.), Schlafer, Audibert (P. O.), Mme Le Bec (C. C.), Minguès (Afrique).

Burté prend la parole pour renouveler les déclarations qu'il a faites le matin et dont tous n'ont pu profiter faute de temps.

Après cet exposé, Oudin fait remarquer que la situation financière va en s'améliorant. Il rappelle les paroles de Dufour et justifie la situation compromise dont il a été question dans le rapport moral. Pour confirmer ce qui a été dit sur les entraves apportées au travail du trésorier, il dit que que Prudhomme n'a pas voulu reprendre ses fonctions de trésorier général à cause du manque d'organisation de la comptabilité fédérale sur laquelle il n'a jamais pu avoir une complète autorité.

Oudin signale un créancier de la Fédération qui n'a jamais réclamé ce qui lui est dû. C'est Dufour, l'ancien président de la Fédération.

Montals demande que cette dette soit remboursée immédiatement.

Oudin répond que Dufour ne demande pas le remboursement immédiat, néanmoins il mettra la proposition Montals aux voix.

Oudin met aux voix la proposition de rembourser immédiatement la créance de Dufour. Adopté à l'unanimité.

Il propose également d'adresser des remerciements et des félicitations à Dufour pour son désintéressement. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Montals recommande à nouveau la propagande à faire pour la publicité dans l'organe fédéral.

Oudin aborde la question de la fixation de la date et de l'ordre du jour du prochain congrès fédéral.

Kéralvel (Etat) propose les 12 et 13 mai afin que les délégués de province, puissent souder ce congé avec l'Ascension.

Mais le 13 mai est la fête nationale de Jeanne d'Arc et à cause de cela un certain nombre de camarades proposent les 5 et 6 mai. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins deux voix.

Le conseil fédéral se réunira le 4 mai à 20 h. 30.

Après discussion l'ordre du jour est fixé.

Kéralvel demande l'inscription à l'ordre du jour des notes de fin d'année. Il lui est répondu que cette question entre dans les questions diverses du dimanche matin. Il retire sa demande.

Viellefond demande que pour certaines questions comme celle des retraites, par exemple, on n'hésite pas à faire appel à des compétences privées en dehors de la Fédération pour nous conseiller. Il rappelle la réunion récente du bureau fédéral où M. Chabrun est venu discuter le projet de loi de la Fédération nationale des Retraités.

Il préconise la création pour les retraites d'une caisse autonome fonctionnant comme celle des mineurs.

Oudin met aux voix la proposition Vielfond qui est adoptée à l'unanimité.

A propos des élections des délégués du personnel, Kéralvel déclare qu'il est probable que la question des rapports avec l'Union catholique sera à nouveau soulevée au Congrès fédéral. Une discussion très vive s'engage alors. Sourbié déclare, soutenu par un certain nombre de camarades, que si cette question, qui a déjà fait perdre pas mal de temps, est à nouveau soulevée, il fera une obstruction formelle et empêchera par tous les moyens en son pouvoir que la discussion se rouvre à nouveau.

Chaiffre propose que pour le Congrès on institue une discipline limitant le temps de parole : 20 minutes par exemple pour les rapporteurs, 5 minutes pour les autres orateurs.

Tourlières insiste pour que la question des relations avec l'Union catholique ne soit pas reprise.

Dufour déclare que l'on ne peut empêcher les délégués de demander des explications.

Sarrau répond que cette question doit être liquidée une fois pour toutes, sans quoi nous irons à une division certaine.

Oudin signale un article paru dans le dernier bulletin de l'U. C. signé Legourd intitulé « Union et syndicat », il le déclare inopportun et dit qu'il ira voir Mgr Reymann à ce sujet pour obtenir qu'une mise au point soit insérée dans le bulletin d'U. C.

Burté pour clôturer la discussion, propose l'ordre du jour suivant :

Le conseil fédéral après avoir entendu

les rapports moral et financier et la discussion des diverses questions inscrites à l'ordre du jour,

Renouvelle sa confiance au bureau fédéral et approuve tous les exposés présentés ;

Exprime le vœu que toutes les bonnes volontés soient admises à rendre les services qu'elles offrent de rendre et qu'il ne soit exercé aucun ostracisme, mais qu'il ne soit admis en aucun cas que des questions d'ordre personnel viennent inciter qui que ce soit à entraver la marche de l'organisation ;

Spécifie bien que sa confiance s'adresse non à des personnes, mais à une ligne de conduite et à un état d'esprit et que la présence de tel ou tel n'est pour rien dans le vote d'approbation.

Cet ordre du jour mis aux voix est adopté à l'unanimité moins une abstention (Kéralvel).

Oudin passe à la question « régularisation de la situation du syndicat d'Alsace-Lorraine, vis-à-vis de la Fédération.

Schwab expose que depuis le dernier conseil fédéral il a écrit à plusieurs reprises à Kieffer, secrétaire du syndicat d'Alsace-Lorraine pour lui demander quelle attitude son syndicat compte prendre vis-à-vis de la Fédération, notamment au sujet du paiement futur des cotisations fédérales. Il n'a reçu aucune réponse.

Oudin passe à la « « Désignation des représentants de la Fédération au bureau confédéral » pour l'exercice 1923-24. Les trois représentants pour 1922-1923 avaient été désignés en mai 1922 par le *bureau fédéral*, ce sont Aubrée, Schwab et Dufour.

Oudin demande à Dufour s'il maintient sa démission. Il déclare la maintenir, arguant qu'il habite la banlieue et que les horaires de trains ne le servent pas.

Schwab est à nouveau candidat.

Oudin passe la parole à Schwab pour l'exposé des faits qui ont obligé le bureau fédéral à enlever son mandat à Aubrée et demande si le conseil approuve son bureau. (Oui, à l'unanimité.)

On passe ensuite à l'élection des nouveaux représentants.

Montals souligne le précédent créé en les faisant élire par le conseil fédéral.

Le bureau fédéral propose Schwab, Bonnamy et Garnier.

Burté déclare maintenir sa candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret. Sont élus : Schwab, 27 voix ; Bonnamy, 26 voix ; Garnier, 25 voix.

On obtient également : Burté, 2 voix ; Lainé, 2 voix ; Viellefon, 2 voix ; Dufour, 1 voix.

Oudin annonce que Prudhom a été désigné par le bureau fédéral pour faire partie de la commission confédérale de législation.

Oudin met aux voix un vœu de Bruté en faveur de l'heure d'été ainsi rédigé :

Le conseil fédéral de la Fédération des syndicats professionnels des cheminots de France et des colonies, réuni le 25 février 1923, exprime le vœu que l'heure d'été soit rétablie à titre permanent dans l'ensemble du pays, en raison des bienfaits sans nombre dont cette réforme est cause.

Après une brève discussion, le vœu est adopté par 23 voix contre 5 et 1 abstention.

Enfin Schwab signale qu'il y a à la disposition des groupes, pour leurs fêtes, des banderoles et écussons avec inscriptions qui seront loués.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 17 h. 45.

Bureau Fédéral

REUNION DU 13 MARS 1923

Présents : Lainé, Bonnamy (Etat), Aubrée (Alsace), Schwab, Garnier (Nord), Chaiffre (Est), Mme Chanembaud, Prudhom (Midi), Montals (C. C.), Rivière (P. O.), Flambard (P. L. M.).

Excusé : Burté (Est).

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Lecture d'une lettre de Mme Volat qui donne sa démission de membre du Bureau Fédéral, où elle représentait l'Alsace-Lorraine.

Schwab entretient le bureau de la nécessité de créer des caisses de défense professionnelle là où il n'en existe pas encore.

Après une longue discussion entre les membres présents, le bureau décide de publier dans le *Cheminot de France* une série d'articles sur la question. Aubrée en est chargé.

Le bureau arrête ensuite les derniers détails du Congrès Fédéral. La prochaine réunion aura lieu le 20 mars.

La séance est levée à 20 h. 10.

REUNION DU 20 MARS 1923

Présents : Rivière (P. O.), Meyrignac (Ceinture), Montals (C. C.), Schwab, Garnier (Nord), Lainé (Etat), Burté (Est), Mme Chanembaud, Prudhom (Midi).

Excusé : Flambard (P. L. M.).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture d'une lettre de Flambard déclarant ne pouvoir remplir effectivement en ce moment ses fonctions de secrétaire gé-

néral adjoint. Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Schwab entretient le bureau des prochaines élections prud'homales. Les cheminots étant électeurs, il est souhaitable que les intéressés se fassent inscrire. Des instructions en ce sens seront envoyées aux syndicats de la région parisienne.

Montals rend compte des réponses reçues des réseaux au sujet du nombre de journaux à adresser à leurs groupes.

Quelques réseaux n'ont pas encore répondu. Le *statu quo* sera maintenu pour le numéro du 1^{er} avril et une lettre de rappel sera adressée par le trésorier aux retardataires.

Montals demande l'autorisation de tirer un journal supplémentaire le 15 avril pour publier les comptes rendus du dernier Conseil Fédéral et des assemblées générales de réseaux, ce qui permettrait de publier dans le numéro du 1^{er} mai le rapport moral qui sera soumis au Congrès Fédéral.

Burté propose que les réseaux soient invités à couvrir les frais de ce journal supplémentaire. Le bureau approuve et la charge d'écrire aux intéressés en ce sens.

Montals dépose, au nom du syndicat du C. C. 400 francs pour la caisse fédérale, produit des séances organisées par le C. C. le 11 mars dernier. Le bureau est unanime à adresser ses plus vifs remerciements au syndicat du C. C., et en particulier à son bureau.

Schwab nous annonce en terminant le concours de M. Eug. Duthoit, président des Semaines Sociales, pour la séance de clôture du Congrès Fédéral.

La prochaine réunion aura lieu le 12 avril.

La séance est levée à 19 h. 50.

REUNION DU 27 MARS 1923

Présents : Chaiffre, Burté (Est),

LA VIE SYNDICALE

Réseau Est

Assemblée générale du 8 avril à Châlons

La séance est ouverte à 10 h. 40. Burté, président du groupe de Châlons, prend le premier la parole, souhaite la bienvenue à tous en termes très amicaux et touchants, en exhortant tous les assistants à suivre les débats dans le calme et la sérénité, et remercie Garnier (du Nord) qui représente le bureau fédéral.

Burté lui succède et prononce un discours d'ouverture des plus éloquents. Il engage tous les groupes à persévérer dans la bonne voie qui nous est tracée, énumère les divers déplacements qu'il a effectués l'année durant, en s'excusant de n'avoir pu faire mieux. Il remercie également notre secrétaire général adjoint fédéral Garnier qui apporte le salut de l'ensemble des cheminots de France.

Lecture du procès-verbal de l'A. G. de 1922 est ensuite donnée par Chaiffre, à laquelle succède immédiatement celle du rapport moral. Le procès-verbal étant adopté à l'unanimité, le rapport moral l'est également, moins une voix, après y avoir apporté quelques rectifications demandées par Dufour et Drach.

Au cours de cette dernière lecture, notre ami Neuilliers, représentant le groupe d'Is-sur-Tille, a été l'objet d'une chaude ovation de la part des camarades, lui prouvant ainsi la sympathie qu'il inspirait en raison de la marche ascendante que poursuit le groupe.

La lecture du rapport financier est, quoique aride, beaucoup plus réconfortante si je puis m'exprimer ainsi.

Ce document fourré de chiffres, fouillé en tous sens, sinon d'anecdotes pittoresques reflétant bien la caractéristique de Prudhom, du moins de sommes alléchantes, prouve à tous que nos finances sont réellement bien en équilibre.

Il nous est agréable d'apprendre entre autres choses, que le réseau Est détient le record enviable de posséder la plus forte encaisse au sein de la Fédération, et chose non moins négligeable, que tous les groupes, sans exception, rivalisent de zèle, auquel échoiera la palme décernée au plus fort solde créditeur ?

Prudhom donne d'amples explications sur la façon dont il demande que s'effectue l'envoi des fonds. Ce rapport a provoqué la plus profonde impression et a été salué par une formidable salve d'applaudissements.

Ensuite, et malgré le mauvais fonctionnement de la fatale commission de contrôle malheureusement toujours à l'ordre du jour, sur la proposition de Florentin des félicitations sont votées par acclamation à Prudhom pour sa bonne gestion.

En outre, sur la proposition de Dufour, l'assemblée lui alloue une indemnité de caisse de 20 francs par mois.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres sortants et rééligibles des conseils et commissions divers.

Ont été élus :

Commission de contrôle : Klingler, Lalemand, Gruy.

Conseil fédéral : Dufour, Chaiffre pour 1923. Drach en remplacement de Vincent décedé, et Délépine à la place de Flinois, démissionnaire.

Conseil de réseau : Mlle Ferrand, Mme Tabourin (en remplacement de Villig qui n'assiste jamais aux réunions), Humbert, Huve, Pierron, Florentin et Regnault, en adjonction.

Le bureau a été renouvelé comme suit :

Président : Burté.

Vice-présidents : Dufour et Thomas.

Vice-présidente : Mlle Ferrand.

Secrétaire général et adjointe : Chaiffre, Mlle Vernier.

Trésorier général et adjoint : Prudhom, Drach.

Drach s'occupant également d'être administrateur.

A l'issue du déjeuner, on s'attelle à l'actionnariat, l'une des plus grosses questions. Burté fait la lecture du projet des statuts, dont le principe est adopté.

Ces articles sont discutés séparément et donnent l'occasion à de nombreux progressistes d'exposer leur point de vue.

Enfin, Burté expose l'intérêt primordial que nous avons à mettre d'urgence l'actionnariat sur pied ; il en est ainsi ordonné et l'impression des statuts s'effectuera avec toute la diligence possible.

Le projet des retraites est ensuite développé sur les points principaux, à propos desquels la Fédération a apporté quelques retouches.

Le sujet de la caisse de prévoyance, Dufour n'ayant pas encore recueilli tous les éléments nécessaires, nous présentera un rapport ultérieurement. L'élection des délégués du personnel devant avoir lieu dans quelques semaines, tous les membres présents prennent l'engagement de faire une active propagande en faveur de nos

candidats, mais déclinent la proposition d'une alliance quelconque à ce sujet.

En ce qui concerne les questions diverses, plusieurs membres, tout en en développant de nouvelles, demandent des précisions sur le sort de celles présentées à l'assemblée générale dernière. Des rappels seront adressés aux intéressés.

Enfin, les séances s'étant déroulées dans le plus grand calme et la plus parfaite courtoisie, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

Les membres du Syndicat professionnel des Cheminots de France, réseau de l'Est, réunis en assemblée générale le 8 avril, à l'hôtel de ville de Châlons, après avoir étudié toutes les questions portées à l'ordre du jour, remercient le représentant du Bureau fédéral du réconfort de sa présence ; s'engagent à intensifier leur propagande ; poursuivre l'amélioration du sort des travailleurs du rail, tant auprès de leur direction que des pouvoirs publics ;

Et se séparent en réclamant l'application stricte de la loi de huit heures, le salaire familial, la révision des indemnités de résidence et le nouveau statut des retraites.

Le Secrétaire général : P. CHAIFFE.

Réseau Midi

CONGRÈS DE L'UNION DU MIDI

L'Union du Midi a tenu un congrès à Toulouse, le dimanche 18 mars 1923. Les syndicats de Bordeaux, Mazamet, Narbonne, Toulouse y étaient représentés. Le syndicat de Bayonne s'était fait excuser.

Au cours de ses deux séances de travail, le congrès, après avoir approuvé le rapport moral lu par le secrétaire adjoint et le rapport financier lu par le trésorier, a décidé de présenter des candidats à toutes les élections de la Compagnie. D'ores et déjà, les syndicats doivent préparer les élections des délégués du personnel.

Le congrès a étudié ensuite diverses questions, en particulier celle de la défense des huit heures.

Il a enfin procédé à l'élection du bureau de l'Union. Ont été élus :

Président : Pierre Sourbié, chef de train (Toulouse) ;

Vice-président : Pierre Lalanne, commis de 1^{re} classe (Mazamet) ;

Secrétaire général : Jean Morélis, commis de 2^e classe (Toulouse) ;

Secrétaire adjoint : Albert Lasserre, commis de 2^e classe (Toulouse) ;

Trésorier : Bertrand Lhez, commis principal (Toulouse).

MAZAMET

Les camarades syndiqués du groupe de Mazamet du S. P. C. F. réunis le 9 mars 1923 dans la salle habituelle de leurs séances, ont conformément aux statuts de leur groupe, procédé au renouvellement de leur bureau qui par suite du changement de certain de ses membres a été constitué comme suit :

Président : Icard Léopold.

Secrétaire : Lalanne Pierre.

Trésorier : Aymès François.

Le président après avoir remercié l'assemblée de la confiance dont il venait d'être l'objet, donne immédiatement la parole au secrétaire pour l'exposé des diverses questions à soumettre au Congrès de l'Union du réseau du Midi qui doit avoir lieu à Toulouse le 18 mars et notamment l'étude du projet d'une caisse d'actionnariat sur le réseau.

Après avoir successivement développé les diverses questions à l'ordre du jour, le secrétaire fait connaître que la diminution de l'indemnité de résidence d'un agent passant d'un échelon au suivant dans une localité où cette indemnité a été réduite (ce qui est le cas pour notre gare) n'a pas encore reçu satisfaction malgré les déclarations formelles et l'étonnement de M. le ministre des T. P. lors de l'audience accordée par ce dernier au Bureau Fédéral le 29 décembre dernier.

Le groupe demande en conséquence au Bureau Fédéral de bien vouloir faire toutes démarches utiles auprès de la direction de notre Compagnie et du ministre des travaux publics afin que soit rapporté le 4^e alinéa du paragraphe « Conditions d'application des nouveaux taux » de l'O. D. 545 du 19 mai 1922 fixant les nouvelles indemnités de résidence sur le réseau, lequel alinéa stipule que l'indemnité de résidence sera réduite à raison de 75 0/0 de l'augmentation obtenue en passant d'un échelon au suivant et ce dans les localités où cette indemnité se trouve diminuée par ledit O. D.

Fait confiance au Bureau Fédéral pour les démarches à entreprendre en vue de faire cesser cette iniquité.

Le groupe vote à cette même réunion l'envoi d'une somme de 20 fr. destinée à la caisse de propagande de la C. F. T. C.

Le secrétaire, R. LALANDE.

Réseau Nord

SOMAIN

Les membres du groupe de Somain ont tenu leur réunion mensuelle le 15 mars 1923 à 18 h. 30.

Le secrétaire fit l'exposé de la situation morale et donna lecture du rapport de la séance précédente. Le camarade Caudrelier, trésorier du groupe donna ensuite l'exposé de la situation financière qui fut jugée satisfaisante.

En fin de séance, tous les syndiqués présents votèrent un ordre du jour faisant confiance au syndicat pour soutenir et défendre les justes revendications des cheminots, c'est-à-dire : maintien intégral des 720 francs, révision des échelles de traitement, des indemnités de résidence et des indemnités pour charge de famille, paiement des quatre premiers jours de maladie.

Le secrétaire : N. BACHELET.

Réseau P.-L.-M.

ACTIONNARIAT P.-L.-M.

Le secrétaire de l'Actionnariat vient de recevoir la lettre ci-dessous qu'il s'empressa de porter à la connaissance des adhérents.

Chemins de fer P.-L.-M.

Direction de la Cie

N° 333/121

Paris, le 29 mars 1923.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 19 décembre dernier, adressée à M. le président du conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, pour remédier aux inconvenients que vous nous avez signalés, nous envisageons l'amélioration du bureau du quai 16, de Bercy-Rapée, ainsi que celle de l'éclairage du bureau de l'embranchement des Entrepôts de Bercy.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général
de la Compagnie.
MARGOT.

M. Charles Petit, 33, rue Taine, Paris (XII^e).

Nous rappelons à tous les camarades du Syndicat professionnel, réseau P.-L.-M., que la caisse de l'Actionnariat est ouverte tous les lundis de 18 h. à 19 h. à la permanence du Syndicat, 5, rue Emilio-Castellar (12^e) où les adhésions sont reçues et tous renseignements donnés sur son fonctionnement.

Impressions de Congrès

Lorsque l'an dernier le Congrès de Marseille décida de confier au Syndicat de Grenoble l'organisation de l'assemblée générale de 1924, nous connaissons déjà nos amis de la capitale dauphinoise et savions que leur organisation locale, l'une des meilleures du réseau P.-L.-M., était dirigée par des hommes à la hauteur de leur tâche.

Et cependant la réalisation a dépassé toutes espérances, et notre camarade Pautrat a réglé le problème toujours ardu de l'organisation d'une journée de discussions, d'une manière digne de tous éloges.

Ce fut véritablement une journée de progrès et de travail, dont nos camarades trouveront tous les détails dans le compte rendu détaillé si bien mis au point par le camarade Naud, et qu'ils voudront bien, ne serait-ce que pour prendre l'habitude d'assister aux réunions, aller entendre à la prochaine tenue de leur syndicat local.

Mais je manquerais néanmoins à tous mes devoirs si je ne disais ici tout le bien que je pense de cette assemblée générale qui fut de loin la meilleure de toutes celles tenues jusqu'à cette année.

Le matin, à la descente du train, une belle délégation du syndicat grenoblois nous fit un accueil des plus cordiaux ; et puis, de suite, le programme merveilleux élaboré par le camarade Pautrat commença.

Placée dans un site enchanteur, bien dans le cadre de la grande nature alpestre, la salle de l'hôtel Tabardel se prête admirablement à des réunions de ce genre, et la présence proche des grands sommets neigeux prêtait irrésistiblement à la réflexion ; c'est dans le plus grand calme et dans l'harmonie la plus parfaite que la journée s'y déroula, sous la direction impeccable de notre président général Oudin, qui avait bien voulu y représenter lui-même le bureau fédéral et nous appartenir l'appui précieux de ses sages conseils.

Après la bienvenue souhaitée par le président du syndicat de Grenoble, que Bugnot remercia chaleureusement, la présidence du Congrès fut donnée au camarade Oudin, lequel, après avoir remercié à son tour, nous exhorte à travailler dans l'ordre et dans le calme.

Je passe les péripéties de la séance du matin, qui figureront au compte rendu envoyé aux syndicats locaux, pour en arriver au banquet.

Fort bien servi sur le lieu même du Congrès, il devait se terminer de façon fort brillante.

Au dessert, Pautrat se leva et, en une improvisation charmante, qui partait droit

du cœur, il renouvela sa bienvenue du matin, en s'adressant cette fois d'une façon plus particulière aux dames ; car, innovation charmante et qui ne pourra que produire dans la suite les plus heureux résultats, les familles des syndiqués étaient invitées.

Un ban salua la péroration du camarade Pautrat.

Puis Bugnot prend la parole à son tour ; après avoir remercié Pautrat, il se félicite de la présence des dames qui, dit-il, sauvent désormais ce que font leurs maris au cours des réunions et assemblées, lesquelles ont pour but plus de mieux-être pour la famille.

Puis, Oudin, en un discours chaleureux et précis, nous montre le travail accompli par la Fédération, fait un appel pressant à tous et termine en nous montrant l'avenir plein d'espérance qui s'ouvre devant nous.

Il termine à peine son discours que M. Chiousse, président de la Fédération des Coopératives P.-L.-M., fait son entrée dans la salle.

M. Chiousse, que son état de santé a empêché d'assister au banquet, a bien voulu nous faire l'honneur d'une conférence sur les Sociétés coopératives.

Son discours, d'une compétence indiscutable sur la question, fut chaleureux et amical, et fit la plus grande impression sur nos camarades, qui en garderont un excellent souvenir et ne manqueront pas d'en tirer tout le fruit possible, car il fut pour nous d'un grand enseignement.

Que M. Chiousse veuille bien trouver ici même l'expression de notre vive reconnaissance.

Après les remerciements du camarade Pautrat et ceux de votre serviteur, M. Chiousse prit amicalement congé des congressistes, lesquels retournèrent dans la salle des séances continuer leurs travaux.

La séance de l'après-midi ne devait démentir en rien celle du matin, et à 17 h. 45 avec un quart d'heure d'avance sur l'heure fixé, le Congrès prenait fin.

Mais déjà la nuit tombe, les camarades de Grenoble nous accompagnent à la gare, il faut se restaurer en vue d'une seconde nuit à passer dans le train, et nous prenons congé de nos camarades après un au revoir cordial ; car si nous revenons du Congrès avec le meilleur souvenir, nous avons quelque peu le regret de n'avoir pu rendre à l'antique cité dauphinoise la visite qu'elle mérite, ainsi que ses environs enchantés.

Nous y reviendrons.

Merci à tous ceux qui ont bien voulu assurer le succès de notre Congrès et surtout à Oudin, qui en la circonstance n'a pas hésité à accomplir le dur voyage aller et retour de Tours à Grenoble en passant par Paris.